

« déclarés rebelles et désobeysants à Sa Majesté et
« comme tels pugnifs de la hard. » Pour calmer un peu
l'effervescence des réformés, on avait en vain « nommé
* douze échevins de la nouvelle religion pour être joints
« aux douze conseillers-échevins catholiques. » En outre,
François d'Agonit, comte de Sault, lieutenant-général du
Lyonnais, en l'absence du maréchal de Saint-André, avait
enjoint « aux principaux protestants de la ville de faire
« cesser et suppauder les presches et assemblées qui se
a faisoient jusqu'à ce qu'il y eut eu, sur ce, le bon plaisir
« de Sa Majesté. » Ces digues furent trop faibles pour
contenir le torrent. Les réformés de la ville, de connivence
avec ceux du dehors, se soulevèrent et le baron des Adrets
s'empara de Lyon dans la nuit du 30 avril 1562.

Le Consulat, formé de protestants, révisa le bail du col-
lège et y stipula expressément « que les prières seront
« faites selon la coutume et ordonnance de l'Eglise réfor-
« mée, sans que par cy après soit dit ni célébré aucune
« messe ny cérémonie papale. »

Mais, après l'édit de pacification du 18 mars 1563, le
collège changea de mains, et l'instruction, exclusivement
catholique, y fut rétablie.

Le Consulat, pour repeupler son collège désert, re-
nonça à le confier à des laïques, comme par le passé, et le
mit entre les mains des PP. Jésuites. En leur confiant
son collège, le Consulat jvoulut que « le recteur de ce
« collège eût la supérintendance sur les pédagogues et
« maîtres de pension de la ville. » Ces religieux lui
avaient été recommandés par un bref du pape Pie IV, et
surtout par les éminents services rendus à la ville, dans
un temps de peste, alors si cruellement meurtrière, parles